### APRÈS ART. 4 N° AC37

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE - (N° 1601)

## **AMENDEMENT**

NºAC37

présenté par Mme Bassire, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Naegelen, M. Saint-Huile, M. Serva et Mme Youssouffa

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.